



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-deuxième session

Rome, 18 - 22 juin 2007

**Rapport de la trente-troisième session du
Comité de la sécurité alimentaire mondiale
(Rome, 7 - 10 mai 2007)**

Table des matières

	Paragraphes
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 3
II. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE	4 - 13
A. CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS	4 - 13
III. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME SPÉCIAL ET DES PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AUTRES PROGRAMMES PERTINENTS DE LA FAO SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS	14 - 21
IV. ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM	22 - 29
V. AUTRES QUESTIONS	30 - 36

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

A. ORGANISATION DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION	30
B. QUESTIONS DIVERSES	31 - 36

ANNEXE A: Ordre du jour

ANNEXE B: Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

ANNEXE C: Pays et organisations représentés à la session

ANNEXE D: Liste des documents

ANNEXE E: Allocution du Directeur général adjoint

QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL

**LORS DE L'EXAMEN DU PRÉSENT RAPPORT, LE
CONSEIL SOUHAITERA PEUT-ÊTRE ACCORDER
UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX
RECOMMANDATIONS FIGURANT AUX
PARAGRAPHES
13, 20, 21, 27, 28, 30, 31 et 34**

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a tenu sa trente-troisième session au Siège de la FAO, à Rome, du 7 au 10 mai 2007. Ont participé à la session des délégués de 118 des 137 Membres du Comité, des observateurs de quatre autres États Membres de la FAO et du Saint-Siège, de l'Organisation de libération de la Palestine, de l'Ordre souverain de Malte, des représentants du Fonds international de développement agricole et du Programme alimentaire mondial et des observateurs de trois organisations intergouvernementales et 29 organisations internationales non gouvernementales. Le rapport contient les annexes ci-après: Annexe A – Ordre du jour de la session; Annexe B – Composition du Comité; Annexe C – Pays et organisations représentés à la session; et Annexe D – Liste des documents. M. David A. Harcharik, Directeur général adjoint, a fait une déclaration, qui est reproduite à l'Annexe E. La liste complète des participants est disponible auprès du Secrétariat du CSA.

2. La session a été ouverte par M. Michel Thibier (France), en sa qualité de Président. Il a demandé et obtenu l'approbation du Comité pour remplacer deux vice-présidents, à savoir S.E. Tomas F. Mandlate, Ministre de l'agriculture du Mozambique, et M. Kazi Abul Kashem, Secrétaire au Ministère de l'agriculture du Bangladesh, qui n'étaient plus disponibles pour siéger au Bureau. Le Comité a approuvé leur remplacement au Bureau par M. Carlos de Sousa, Vice-Ministre de la jeunesse et des sports du Mozambique, et par M. M. Abdul Aziz, Secrétaire au Ministère de l'agriculture du Bangladesh. M. Christer Wretborn, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suède auprès de la FAO, et M. Yüksel Yücekal, Représentant permanent suppléant de la Turquie auprès de la FAO, continueront à assumer leurs fonctions de Vice-Présidents pour l'exercice 2006-2007.

3. Le Comité a nommé un Comité de rédaction placé sous la présidence de Francisco Coy (Colombie) et composé des Membres suivants: Allemagne, Autriche, Canada, Chine, Colombie, Congo, Japon, Oman, Paraguay, Philippines, République islamique d'Iran, Saint-Marin et Suède.

II. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

A. CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

4. Le Comité a félicité le Secrétariat pour le document CFS:2007/2, qui décrivait de façon généralement équilibrée la situation de la sécurité alimentaire mondiale et mettait l'accent sur un sujet d'actualité, à savoir la bioénergie, notamment sur ses dimensions liées à la sécurité alimentaire. Le Comité a noté avec préoccupation le manque de progrès accomplis dans la réduction du nombre de personnes souffrant de la faim, notamment au cours des dernières années, et a invité toutes les parties concernées à prendre des mesures immédiates pour faire en sorte d'atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et ceux de la Déclaration du Millénaire.

5. Le Comité a noté que des crises alimentaires persistent dans 34 pays qui auront besoin d'une aide alimentaire.

6. La plupart des Membres ont appuyé les recommandations concernant l'aide alimentaire qui figurent dans *la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2006*, à savoir:

- l'élimination des formes non ciblées d'aide alimentaire;

- le découplage de l'aide alimentaire de la production intérieure et des exigences en matière de transport;
 - le recours à l'aide alimentaire dans le seul cas où l'insécurité alimentaire est due à une pénurie d'aliments;
 - le recours à l'achat de l'aide alimentaire sur le plan local et régional, selon qu'il conviendra;
 - l'amélioration des systèmes d'information et de l'analyse et du suivi des besoins, de manière à intervenir en temps voulu et de façon appropriée.
7. Certains Membres ont fait valoir qu'aucun mécanisme permettant de faire face à une crise alimentaire ne devait être supprimé de l'arsenal de mesures dont disposent les donateurs, y compris les contributions en nature.
8. Le Comité est convenu que l'aide alimentaire était un élément important de l'approche sur deux fronts, qui combine l'aide alimentaire et les interventions de type humanitaire favorisant le relèvement et le développement.
9. De nombreux Membres ont recommandé que la FAO continue à intégrer les « Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » dans ses analyses et ses politiques relatives à la sécurité alimentaire.
10. Le Comité a reconnu que la bioénergie était un nouveau domaine de travail complexe, ayant potentiellement des incidences à la fois positives et négatives sur la sécurité alimentaire. Les Membres ont estimé que la production socialement et écologiquement durable de biocombustibles offrait la possibilité de répondre à une demande croissante pour d'autres combustibles et de fournir des revenus aux producteurs, ainsi que des recettes d'exportation pour les pays en développement.
11. Il convient toutefois d'analyser en détail les multiples défis, risques et possibilités offerts par les biocombustibles provenant de toutes les sources.
12. En raison de diverses circonstances dans différentes régions et des préoccupations concernant la bioénergie, certains Membres ont noté la nécessité de chercher à accroître l'utilisation d'autres sources d'énergie comme l'énergie solaire ou éolienne et d'autres types d'énergie renouvelable.
13. Le Comité a fait les recommandations ci-après:

À l'intention des gouvernements:

- appliquer une approche sur deux fronts pour la sécurité alimentaire et faire en sorte que celle-ci bénéficie de la priorité dans les plans et stratégies nationaux de développement et de lutte contre la pauvreté;
- renforcer les investissements dans l'agriculture et le développement rural et toutes les institutions correspondantes;
- appliquer des politiques et stratégies cohérentes en matière de bioénergie en adoptant une perspective multisectorielle (agriculture, commerce, environnement et énergie) dans le contexte de la sécurité alimentaire; et
- continuer à encourager la participation des femmes aux prises de décisions et leur accès aux ressources pour garantir la sécurité alimentaire.

À l'intention de la FAO:

- fournir un examen d'ensemble plus analytique des résultats variables obtenus par les différentes régions en matière de réduction de l'insécurité alimentaire;
- identifier les causes de l'évolution et des tendances positives relevées dans certains pays d'Afrique;

- tenir compte plus explicitement des questions de croissance économique et de démographie, et de leurs effets sur la sécurité alimentaire dans les prochains documents d'évaluation;
- accorder l'attention voulue au rôle des cultures non céréalières dans la sécurité alimentaire des pays africains;
- continuer à développer et appliquer la méthodologie et l'outil de classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, parallèlement à d'autres organismes des Nations Unies, aux ONG et à d'autres institutions spécialisées;
- établir un cadre analytique intégrant une perspective régionale pour l'évaluation des incidences de la bioénergie sur la sécurité alimentaire dans différents contextes et tenant compte des politiques agricoles adoptées par les États Membres, une attention particulière étant accordée aux petits paysans et aux agriculteurs marginaux et pauvres;
- faire en sorte que les diverses études entreprises par la FAO sur la bioénergie soient coordonnées et que des informations complètes soient mises à la disposition des membres;
- fournir des conseils techniques aux pays en développement qui s'intéressent à la production de biomasse ou de bioénergie, en fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs avantages comparatifs, dans le contexte de la sécurité alimentaire;
- donner des orientations aux gouvernements, aux organisations agricoles et aux agriculteurs pour les aider à s'adapter aux changements climatiques et aux nouveaux défis posés par la bioénergie.

À l'intention de toutes les parties concernées:

- améliorer les données et les analyses concernant la sécurité alimentaire qui servent de base pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes;
- faire en sorte que l'évaluation des besoins intègre une analyse plus détaillée des options possibles pour faire face aux crises et reflète la nature multidimensionnelle de la sécurité alimentaire, dans une perspective à long terme;
- continuer à soutenir des institutions locales, nationales et régionales afin que la sécurité alimentaire à court et à long termes reste une priorité sur la scène mondiale;
- encourager la coopération Sud-Sud en tant qu'outil de partenariat pour les programmes de sécurité alimentaire et pour la mise en commun de l'expérience, des connaissances et des technologies se rapportant à la bioénergie;
- faire en sorte que des stratégies nutritionnelles soient intégrées dans les plans et programmes de sécurité alimentaire, visant à répondre aux besoins des populations de préférence celles qui peuvent tirer profit, dans la mesure du possible, des cultures et des aliments ancestraux et aider à préserver l'identité culturelle des populations concernées.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME SPÉCIAL ET DES PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AUTRES PROGRAMMES PERTINENTS DE LA FAO SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

14. Le Comité a reconnu le travail accompli par le Secrétariat pour préparer le document (CFS:2007/3), qui décrit les incidences du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) et évoque la transition vers les programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire (PNSA et PRSA respectivement) ainsi que d'autres activités pertinentes réalisées par la FAO à l'appui de la sécurité alimentaire dans les États Membres.

15. Le Comité s'est félicité de la contribution du PSSA à la démonstration de techniques d'intensification, de diversification et de maîtrise de l'eau, qui ont permis d'accroître la

production et d'améliorer les moyens d'existence ainsi que de sa contribution à la mise en place de politiques et de cadres institutionnels favorisant la sécurité alimentaire.

16. Le Comité a noté les efforts déployés par le Secrétariat pour appliquer les recommandations de l'Évaluation externe indépendante du PSSA, notamment en ce qui concerne la transition progressive vers des programmes de sécurité alimentaire plus exhaustifs, tout en assurant la prise en main nationale. La FAO devrait continuer à jouer un rôle catalytique dans le renforcement des capacités institutionnelles et à faciliter les processus de formulation et de mise en application des PNSA et PRSA.

17. Le Comité a également noté que l'engagement et la prise en main des PNSA favoriseront la coordination et l'intégration avec les politiques sectorielles pertinentes et avec les politiques, stratégies et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté. Dans les pays qui ont décidé de lancer un PNSA, ce type de programme devrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Plan d'action du SMA.

18. Le Comité s'est félicité du recours à la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre de programmes de sécurité alimentaire mais a souligné que les coopérants devaient satisfaire les exigences techniques, posséder les connaissances linguistiques requises et être en mesure de s'adapter à des contextes culturels différents.

19. Le Comité a souligné l'importance de la mise en place de systèmes de suivi quantitatif et d'évaluation des PNSA et PRSA ainsi que d'analyse de leurs incidences et il a invité à utiliser cet exercice pour tirer des enseignements, y compris sur les succès et les lacunes des PNSA, PRSA et autres expériences pertinentes.

20. Le Comité est convenu qu'à partir de 2009 jusqu'en 2015, l'ordre du jour du CSA comprenne un point permanent concernant "l'État d'avancement des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire et les enseignements tirés" et cela tous les deux ans, les années de Conférence, et que des extraits des débats du Comité sur ce point soient présentés dans le cadre de la documentation d'appui pour l'examen par les Conférences régionales des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, examen qui est effectué tous les deux, les années où la Conférence ne siège pas.

21. Le Comité a en outre recommandé ce qui suit:

- les rapports sur les états d'avancement des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire et sur les leçons apprises devraient faire état à la fois des succès et des lacunes et identifier les défis qui se poseront à l'avenir;
- des systèmes doivent être mis en place pour suivre et évaluer sur le plan quantitatif les PNSA et PRSA et analyser leurs effets;
- les PNSA et PRSA devraient être intégrés aux politiques sectorielles pertinentes et aux politiques, stratégies et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

IV. ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM

22. La Sous-Directrice générale chargée du Département des connaissances et de la communication, Mme Lorraine B. Williams, qui a pris ses fonctions récemment, a présenté le rapport du Secrétariat sur les dernières évolutions et les défis futurs concernant l'Alliance internationale contre la faim (CFS:2007/4). Ce document fait état des débats tenus et des recommandations formulées lors de l'événement parallèle auquel ont participé plusieurs alliances nationales, organisé en marge de la trente-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale en octobre 2006, et lors de la cent trente et unième session du Conseil de la FAO, en novembre 2006. Il souligne la nécessité d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources et d'obtenir des ressources adéquates à l'appui des alliances nationales et du fonctionnement du Secrétariat de l'Alliance internationale.

23. Le Comité a souhaité la bienvenue à la Sous-Directrice générale du Département des connaissances et de la communication, qui se chargera de la gestion du Secrétariat de l'Alliance internationale. Il a reconnu à leur juste valeur les activités soutenues mises en œuvre dans le cadre de l'Alliance internationale et des alliances nationales dans différents pays. La plupart des Membres et des groupes régionaux ont réitéré leur soutien à l'Alliance internationale. Plusieurs Membres ont communiqué des informations relatives aux activités de leur alliance nationale ou sur les liens entre les alliances nationales et les programmes de lutte contre la faim et la pauvreté. Ils ont noté le rôle de premier plan joué par la société civile et le secteur privé dans le domaine du renforcement et du développement des alliances.

24. Des activités spécifiques concernant des jumelages entre alliances nationales, comme le Guatemala et les États-Unis d'Amérique, et la coopération possible entre les alliances du Liban et de la France, ont été présentées.

25. Plusieurs Membres ont fait état de l'Initiative régionale "*Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025*", soulignant qu'il s'agissait d'un exemple probant d'engagement national et régional axé sur la sensibilisation du grand public et la coopération. Des informations ont été communiquées sur l'état d'avancement de cette initiative. Ils se sont également référés à la visite récente du Président brésilien, M. Luiz Inácio Lula da Silva, au Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine afin de signer un protocole d'accord. Ces Membres ont remercié le Gouvernement espagnol pour sa contribution importante à cette initiative.

26. Dans le cadre de leurs interventions, plusieurs Membres se sont félicités de la collaboration fructueuse établie entre les institutions établies à Rome (FAO, FIDA, PAM et Bioversity International) en vue de la mise en œuvre de l'Alliance internationale contre la faim et ont recommandé que cette coopération soit renforcée.

27. Le Comité a souligné que la FAO avait un rôle essentiel à jouer dans le domaine de la coordination, de la communication, de la promotion et du renforcement des capacités des alliances nationales. Certains Membres ont recommandé de renforcer les liens avec les programmes nationaux pour la sécurité alimentaire, lorsque possible, et avec d'autres programmes et réseaux axés sur la sécurité alimentaire. D'autres ont souligné que l'Alliance internationale contre la faim permettait de stimuler les activités concrètes mises en œuvre sur le terrain, ainsi que l'échange d'informations et la confrontation d'expériences et de bonnes pratiques entre les différentes alliances nationales. Un Membre a proposé d'inclure un point permanent consacré à l'Alliance internationale contre la faim à l'ordre du jour des conférences régionales de la FAO.

28. De nombreux Membres ont appuyé l'idée d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources, qui contribuerait à rendre l'Alliance internationale toujours plus autonome, en proposant des sources de financement novatrices, comme les fondations philanthropiques). Certains Membres ont toutefois rappelé que la poursuite de l'appui des institutions des Nations Unies concernées, établies à Rome, restait nécessaire pour que le Secrétariat de l'Alliance internationale puisse continuer de fonctionner de manière adéquate et que ces institutions respectent leur engagement initial de renforcement de l'Alliance internationale.

29. Le Comité a félicité le Secrétariat de son rapport et des efforts qu'il a déployés en vue d'intensifier ses activités et d'appuyer celles des alliances nationales, en collaboration avec les ONG, les OSC et les institutions établies à Rome.

V. AUTRES QUESTIONS

A. ORGANISATION DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

30. Le Comité a recommandé que sa trente-quatrième session se tienne en octobre 2008 et soit, dans la mesure du possible, liée à la Journée mondiale de l'alimentation. De nombreux Membres ont demandé que la structure et la fréquence des sessions du Comité soient examinées et

débat en détail, dans les instances appropriées. Le Président a précisé que ce débat devrait avoir lieu lors des sessions des organes directeurs appropriés.

B. QUESTIONS DIVERSES

31. Conformément à la demande formulée par de nombreux Membres à la trente-deuxième session, en 2006, le Comité a examiné quatre options permettant d'assurer la poursuite de l'engagement des diverses parties prenantes au cours des prochaines années. Le Secrétariat a fourni des informations de base sur l'usage et sur l'expérience passée, a rappelé les discussions et les mesures précédentes et a identifié quatre options supplémentaires. Le Comité a demandé au Secrétariat de préparer un document donnant un aperçu de ces options, ainsi que d'autres options envisageables pour assurer la poursuite de l'engagement de diverses parties prenantes, document qui serait examiné au titre d'un point séparé de l'ordre du jour à sa trente-quatrième session.

32. Le Comité a noté que, conformément aux décisions prises par le Comité de l'agriculture à sa vingtième session (25-28 avril 2007), une vue d'ensemble du suivi de la CIRADR serait « présentée à la Conférence, en novembre 2007, sous la forme d'un document d'information, et serait ensuite examinée par le CSA à sa trente-quatrième session, en 2008 ».

33. Le Secrétariat a informé le Comité des principales conclusions et recommandations de la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire, tenue à Rome du 3 au 5 mai 2007. Cette Conférence se proposait d'identifier le potentiel et les limites de l'agriculture biologique en ce qui concerne la solution de la problématique de la sécurité alimentaire, y compris les conditions nécessaires pour relever ce défi avec succès, dans le cadre d'une analyse des informations disponibles sur les différentes zones agroécologiques du monde. Certains Membres ont souligné qu'il importait de faire de l'agriculture biologique un élément des Programmes nationaux sur la sécurité alimentaire. D'autres Membres, tout en se félicitant des informations intéressantes fournies au CSA par la Conférence en ce qui concerne l'agriculture biologique, ont estimé qu'un complément d'analyse était nécessaire.

34. Le Comité a approuvé le document CFS:2007/Inf.7 – Rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation: Rapport soumis par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale au Conseil économique et social des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil de la FAO, qui sera présenté au Conseil sous la cote CL 132/LIM/... avec la correction du titre: Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, au paragraphe 3 et la correction d'autres omissions analogues.

35. Quelques Membres ont souligné la nature volontaire des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; ils ont estimé qu'il s'agissait d'une mesure, parmi tant d'autres, que les gouvernements et d'autres acteurs pouvaient prendre pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire mais ils n'étaient pas d'accord pour intégrer les directives volontaires dans l'ensemble des travaux de l'Organisation. Ils ont noté avec préoccupation que dans certains documents publiés par la FAO, y compris dans un communiqué de presse de la FAO, en date du 7 mai, intitulé « Qu'en est-il du droit à l'alimentation ? », l'on ne retrouvait plus l'équilibre minutieux qui avait présidé à l'élaboration des directives volontaires, puisque celles-ci étaient qualifiées, à tort, d'obligation juridiquement sanctionnée.

36. Sur une question analogue, un Membre s'est déclaré extrêmement préoccupé par une phrase figurant dans une publication conjointe FAO/Association mondiale des guides et des éclaireuses, qui affirmait que les populations autochtones avaient été chassées de leurs terres et que leurs droits n'étaient pas reconnus, alors que les droits de toutes les populations autochtones étaient pleinement protégés dans la Constitution de l'État Membre. Le membre a estimé que l'information aurait dû être vérifiée à la source et il a précisé que d'autres communications officielles pourraient être envoyées à l'Organisation à ce sujet.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR**I. ORGANISATION DE LA SESSION**

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- b) Déclaration du Directeur général ou de son représentant
- c) Composition du Comité

II. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

- a) Évaluation mondiale
- b) Biocarburants

III. PROGRAMME SPÉCIAL / PROGRAMMES NATIONAUX POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**IV. ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM****V. AUTRES QUESTIONS**

- a) Organisation de la trente-quatrième session
- b) Questions diverses
- c) Rapport de la session

ANNEXE B

COMPOSITION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE
(au 7 mai 2007)

Afghanistan	Émirats arabes unis	Madagascar
Afrique du Sud	Équateur	Malaisie
Albanie	Érythrée	Malawi
Algérie	Espagne	Mali
Allemagne	Estonie	Maroc
Angola	Etats-Unis d'Amérique	Maurice
Arabie saoudite	Éthiopie	Mauritanie
Argentine	Fédération de Russie	Mexique
Arménie	Finlande	Moldova
Australie	France	Mozambique
Autriche	Gabon	Nicaragua
Azerbaïdjan	Gambie	Niger
Bangladesh	Ghana	Nigéria
Bélarus	Grèce	Norvège
Belgique	Guatemala	Nouvelle-Zélande
Bénin	Guinée	Oman
Bhoutan	Guinée-Bissau	Ouganda
Bolivie	Guyana	Pakistan
Brésil	Haïti	Panama
Bulgarie	Honduras	Papouasie-Nouvelle-Zélande
Burkina Faso	Hongrie	Paraguay
Burundi	Îles Salomon	Pays-Bas
Cameroun	Inde	Pérou
Canada	Indonésie	Philippines
Cap-Vert	Iran (République islamique d')	Pologne
Chili	Iraq	Portugal
Chine	Irlande	Qatar
Chypre	Islande	République arabe syrienne
Colombie	Italie	République centrafricaine
Communauté européenne	Jamahiriya arabe libyenne	République de Corée
Congo	Japon	République démocratique du Congo
Costa Rica	Jordanie	République dominicaine
Côte d'Ivoire	Kenya	République kirghize
Croatie	Koweït	République populaire démocratique de Corée
Cuba	Lesotho	République tchèque
Danemark	Liban	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	Libéria	Roumanie
Égypte	Lituanie	
El Salvador	Luxembourg	

Royaume-Uni	Soudan	Ukraine
Saint-Marin	Sri Lanka	Uruguay
Sénégal	Suède	Venezuela (République bolivarienne du)
Serbie	Suisse	Yémen
Seychelles	Tchad	Zambie
Sierra Leone	Thaïlande	Zimbabwe
Slovaquie	Tonga	
Slovénie	Turquie	

ANNEXE C

PAYS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS À LA SESSION

Afghanistan	États-Unis d'Amérique
Afrique du Sud	Fédération de Russie
Algérie	Finlande
Allemagne	France
Angola	Gabon
Arabie saoudite	Ghana
Argentine	Grèce
Arménie	Guatemala
Australie	Guinée
Autriche	Guinée équatoriale
Azerbaïdjan	Haïti
Bangladesh	Honduras
Belgique	Hongrie
Bolivie	Inde
Brésil	Indonésie
Bulgarie	Iran (République islamique d')
Burkina Faso	Iraq
Cameroun	Irlande
Canada	Italie
Cap-Vert	Jamahiriya arabe libyenne
Chili	Japon
Chine	Jordanie
Chypre	Kenya
Colombie	Koweït
Communauté européenne (Organisation Membre)	Lesotho
Congo	Liban
Costa Rica	Libéria
Cuba	Lituanie
Danemark	Luxembourg
Djibouti	Madagascar
Égypte	Malaisie
El Salvador	Mali
Émirats arabes unis	Maroc
Équateur	Maurice
Érythrée	Mauritanie
Espagne	Mexique
Estonie	Mozambique

Namibie	Roumanie
Nicaragua	Royaume-Uni
Niger	Saint-Marin
Nigéria	Saint-Siège
Norvège	Sénégal
Nouvelle-Zélande	Serbie
Oman	Seychelles
Ordre souverain de Malte	Sierra Leone
Organisation de libération de la Palestine	Slovaquie
Ouganda	Slovénie
Pakistan	Soudan
Panama	Sri Lanka
Paraguay	Suède
Pays-Bas	Suisse
Pérou	Tchad
Philippines	Thaïlande
Pologne	Togo
Portugal	Tunisie
Qatar	Turquie
République arabe syrienne	Ukraine
République de Corée	Uruguay
République dominicaine	Venezuela (République bolivarienne du)
République populaire démocratique de Corée	Yémen
République tchèque	Zambie
République-Unie de Tanzanie	Zimbabwe

REPRÉSENTANTS DE L'ONU ET DE SES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ORGANISATION ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
BIOVERSITY INTERNATIONAL
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

ACTIONAID INTERNATIONAL
UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES
CARITAS INTERNATIONALIS
ASSOCIATION EUROPÉENNE D'ÉCONOMISTES AGRICOLES
GREENPEACE INTERNATIONAL
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ASSOCIATION INTERNATIONALE IUS PRIMI VIRI
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALE CATHOLIQUE
COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE
ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ÉCONOMIE FAMILIALE
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIÈRES JURIDIQUES
COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION
UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX
CAMPAGNE PLUS ET MIEUX
ROTARY INTERNATIONAL
ASSOCIATION SOROPTIMISTE INTERNATIONALE
LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ

ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ÉCLAIREUSES

CONFÉRENCE MONDIALE DES RELIGIONS POUR LA PAIX

FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE

FORUM MONDIAL DES AQUACULTEURS ET PÊCHEURS

FORUM MONDIAL DES POPULATIONS DE PÊCHEURS

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT

UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FÉMININES CATHOLIQUES

ANNEXE D

LISTE DES DOCUMENTS

Cote	Titre
CFS:2007/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire et notes y afférentes
CFS:2007/2	Évaluation de la sécurité alimentaire mondiale
CFS:2007/3	Programmes spéciaux, nationaux et régionaux et autres programmes pertinents de la FAO relatifs à la sécurité alimentaire: état d'avancement et enseignements tirés
CFS:2007/4	Alliance internationale contre la faim
CFS:2007/Inf.1	Calendrier provisoire
CFS:2007/Inf.2	Liste des documents
CFS:2007/Inf.3 Rev.1	Liste des membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CFS:2007/Inf.4	Liste des délégués et des observateurs
CFS:2007/Inf.5	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres
CFS:2007/Inf.6	Déclaration du Directeur général ou de son représentant
CFS:2007/Inf.7	Rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation: Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale soumis au Conseil économique et social par le truchement du Conseil de la FAO (CL 132/LIM/2)
CFS:2007/Inf.8	Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR): extraits du rapport du Comité de l'agriculture
CFS:2007/Inf.9	Rapport sur l'état d'avancement des SICIIV
CFS:2007/Inf. 10 Rev.1	Synthèse des conclusions de la Conférence internationale sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire (Rome, 3-5 mai 2007)

ANNEXE E

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la trente-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

L'évaluation de la sécurité alimentaire mondiale est le rôle le plus décisif du Comité. Certes, des progrès ont été accomplis. Depuis la fondation de la FAO en 1945, la production vivrière a connu une croissance exponentielle. Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, nous produisons suffisamment de denrées alimentaires pour nourrir la planète entière. Il est donc dramatique de constater que malgré ces progrès, près de 854 millions de personnes souffrent de sous-alimentation dans le monde, dont 820 millions dans des pays en développement. Peut-on alors réellement parler de progrès? Car, constat encore plus inquiétant, ce chiffre est loin de diminuer. Au contraire, il ne cesse d'augmenter, malgré les engagements pris à l'occasion des deux Sommets mondiaux de l'alimentation. La première grande question que vous allez aborder aujourd'hui consiste à évaluer la situation, à en comprendre les tenants et les aboutissants, à dresser le bilan des domaines dans lesquels des progrès ont effectivement été réalisés et ceux dans lesquels la sécurité alimentaire s'aggrave et, il faut espérer, à définir les causes des succès et des échecs. Les dernières estimations relatives à la faim, à l'échelle mondiale, ainsi que dans différentes régions, sont présentées dans le document soumis au titre du point 2 de l'ordre du jour.

Vous n'êtes pas sans savoir que la FAO, le FIDA et le PAM préconisent d'agir sur deux fronts pour lutter contre la faim. D'une part, l'accent est mis sur les politiques générales et les investissements dans les zones rurales et dans l'agriculture, dans l'objectif d'améliorer la productivité des petits exploitants et de créer des emplois pour les populations démunies des zones rurales. D'autre part, il s'agit de garantir aux groupes les plus vulnérables un accès direct et immédiat à la nourriture. Il n'en reste pas moins que nous avons dû répéter, à maintes reprises, que les progrès accomplis étaient insuffisants. Je veux espérer que cette semaine de débats permettra de définir les mesures à prendre pour intensifier et accélérer nos interventions.

Bioénergies

Ces dernières années, le Comité a également examiné des questions spéciales, de première importance, qui représentent soit 1) des dangers particuliers pour la sécurité alimentaire, soit 2) des possibilités exceptionnelles de progrès. Il est opportun de traiter, à l'occasion de cette trente-troisième session, la question importante des bioénergies, et en particulier, de définir par quels moyens ce secteur en plein essor pourrait contribuer à la sécurité alimentaire ou, inversement, comment il serait susceptible de l'entraver.

Il apparaît clairement que l'intérêt pour les énergies de substitution va croissant; ces dernières progressent à pas de géant, stimulées par la hausse des prix du pétrole et par les inquiétudes grandissantes que suscitent la sécurité énergétique et les changements climatiques mondiaux. D'une part, l'expansion des systèmes modernes de bioénergies pourrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la sécurité énergétique dans les pays importateurs d'énergie, à créer des revenus dans les zones rurales et à améliorer l'accès aux énergies pour les pauvres, avec tous les effets positifs que cela aurait sur l'environnement et la lutte contre la pauvreté. D'autre part, une transition rapide vers les bioénergies et la conversion qui en découle, des terres et d'autres ressources productives d'une production vivrière à une

production de biocombustibles sont susceptibles de diminuer les disponibilités alimentaires et d'augmenter considérablement les prix des aliments. Ainsi, les bioénergies présentent aussi bien des avantages que des risques pour la sécurité alimentaire. Leur impact sera fonction de l'évolution des forces du marché, des améliorations technologiques et des choix stratégiques, à l'échelle tant nationale qu'internationale. L'examen de ces questions importantes est prévu cette semaine.

Programmes nationaux pour la sécurité alimentaire

Il est également prévu que vous examiniez l'état d'avancement des projets pilotes mis en œuvre dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire, que vous fassiez le bilan de ces expériences et que vous analysiez les progrès accomplis en vue de transcrire à plus grande échelle ces projets pilotes dans l'objectif d'établir des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire. Le rapport présenté au titre du point III de l'ordre du jour a été rédigé pour répondre à une demande spécifique formulée par le Comité à sa dernière session.

Chaque pays décide de la teneur de son Programme national pour la sécurité alimentaire (PNSA). Parallèlement, la FAO encourage une approche systématique, village par village, visant à augmenter la productivité agricole, à diversifier des moyens d'existence et à renforcer les capacités à l'échelle locale, tout en aidant les personnes présentant des besoins immédiats, grâce à des programmes axés sur des filets de sécurité. Au début de l'année, des programmes nationaux étaient opérationnels ou en cours d'élaboration dans près de 50 pays; il est prévu que la plupart des 106 pays qui ont mis en œuvre des projets pilotes formulent un programme national en temps voulu.

Depuis son lancement, il y a dix ans, l'initiative de coopération Sud-Sud a largement contribué au Programme spécial pour la sécurité alimentaire. Dans le cadre de cette initiative, des techniciens et des experts de terrain sont affectés, pendant deux à trois ans, dans des pays bénéficiaires, où ils vivent et travaillent directement avec les agriculteurs et les pêcheurs des communautés rurales. À la fin de l'année dernière, 38 accords de coopération Sud-Sud avaient été signés, en vertu desquels 1 350 techniciens et spécialistes ont été affectés dans des pays en développement. À l'heure actuelle, près de 400 experts ont été déployés sur le terrain dans le cadre de la coopération Sud-Sud et ce chiffre devrait augmenter rapidement.

Je suis convaincu que vous mettrez à profit cette session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour confronter vos expériences dans le domaine des programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et de la coopération Sud-Sud et pour proposer des améliorations.

Alliance internationale contre la faim

Enfin, j'aimerais mentionner l'Alliance internationale contre la faim. Comme vous le savez, cette initiative est le fruit du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*, qui s'est tenu en 2002. L'Alliance internationale contre la faim est un mécanisme de coordination dont l'objectif est de jeter les bases d'une promotion multipartite de la lutte contre la faim à l'échelle internationale et de promouvoir les programmes nationaux à l'échelle des pays. Le Comité fait désormais rapport régulièrement sur les réalisations de l'Alliance internationale contre la faim. Cette année, la question sera traitée au titre du point IV de l'ordre du jour.

Le rapport présenté cette semaine attire plus spécifiquement l'attention sur la nécessité d'établir une stratégie et un plan concernant la mobilisation de ressources. Jusqu'à présent, l'Alliance a fonctionné avec un budget particulièrement modique, établi par les institutions sises à Rome en regroupant des contributions supplémentaires en espèces apportées par d'autres bailleurs de fonds. Mais ce budget a atteint un niveau critique. Nous avons besoin de vos orientations concernant les moyens à mettre en œuvre pour renflouer le budget de cette initiative importante.

Conclusion

En conclusion, j'aimerais insister sur le fait que l'année 2015, qui marque l'échéance fixée lors du Sommet mondial de l'alimentation, arrive à grand pas. La non-concrétisation de cet objectif aurait un coût économique vertigineux et un coût humain effroyable. Chaque année qui s'écoule montre de plus en plus clairement que ces coûts risquent de devenir une réalité. Je veux espérer que vous serez en mesure, cette semaine, de définir les mesures à prendre pour éviter une situation aussi dramatique.